# **GE** Healthcare

# Fiche signalétique

Canada Français

Section 1. Identification du produit chimique et de la compagnie

Nom du produit ECF<sup>TM</sup> Substrate Dilution Buffer; part of 'ECF

Western Blotting Reagent Pack, Rabbit, 5000 cm<sup>2</sup>

Membrane'

Numéro de catalogue RPN 5784

9 O R P N 5 7 8

Composante numéro 1067880

**Utilisations** Applications industrielles: Chimie analytique. Recherche.

Type de produit Liquide.

Date de validation 20 Mai 2011

Date d'impression 20 Mai 2011

Fournisseur GE Healthcare UK Ltd

Amersham Place Little Chalfont

Buckinghamshire HP7 9NA

England

+44 0870 606 1921

 En cas d'urgence
 US
 ChemTrec (US)
 1-800-424-9300

Canada ChemTrec (US) 1-703-527-3887

# 2. Identification des dangers

État physiqueLiquide.OdeurNon disponible.Vue d'ensemble des urgencesATTENTION!

CAUSE UNE IRRITATION DES VOIES RESPIRATOIRES, DES YEUX ET DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. CONTIENT UNE SUBSTANCE SUSCEPTIBLE D'ENDOMMAGER L'ORGANE CIBLE, D'APRÈS DES

DONNÉES OBTENUES SUR DES ANIMAUX.

Mesures de précaution

Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement

bien aéré. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la

peau et les vêtements. Conserver le récipient bien fermé. Laver abondamment après usage.

Voies d'absorption Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.

Effets aigus potentiels sur la santé

Yeux Gravement irritant pour les yeux. Risque de lésions oculaires graves.

**Peau** Irritant pour la peau.

**Inhalation** Irritant pour les voies respiratoires. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques

pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.

**Ingestion** Nocif en cas d'ingestion.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des

animaux.

CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, foie, les voies respiratoires

supérieures, peau, yeux.



Référence Page 1 de 7

25006692-2 Date de validation 20 Mai 2011



Inhalation Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation des voies respiratoires

toux

Ingestion Aucune donnée spécifique.

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: Peau

irritation

rougeur

Yeux Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition

Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique

en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

#### 3. Information sur les composants

Nom Numéro CAS % en poids

**D**iéthanolamine 111-42-2 17.6

Section 4. Premiers soins

Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à Contact avec les yeux

l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et

inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en Contact avec la peau

enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver

soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.

Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de

l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un

ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel

médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la

personne portant secours.

# Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le

conteneur peut éclater.

Moyens d'extinction

Protection des sauveteurs

Utilisables Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Aucun connu Non utilisables

Dangers spéciaux en cas

d'exposition

Inhalation

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil

respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Précautions individuelles

Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir

un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies Précautions environnementales

navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution

environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air)



Référence

Page 2 de 7

25006692-2

Date de validation 20 Mai 2011



#### Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

### Petit déversement

Krrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

# Section 7. Manutention et entreposage

#### Manutention

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

### Entreposage

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# Section 8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

# Nom du produit

**V**iéthanolamine

#### Limites d'exposition

CA Ontario Provincial (Canada, 7/2010). Absorbé par la peau. TWA: 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable fraction and vapor

CA British Columbia Provincial (Canada, 10/2009). Absorbé par la peau.

TWA: 1 mg/m³ 8 heure(s). Forme: Inhalable vapour and aerosol CA Alberta Provincial (Canada, 4/2009). Absorbé par la peau.

8 hrs OEL: 2 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

CA Quebec Provincial (Canada, 6/2008). Absorbé par la peau.

VEMP: 3 ppm 8 heure(s). VEMP: 13 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre measure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire.

Mesures techniques

Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou léaales.

Mesures d'hygiène

Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

# **Protection individuelle**

Respiratoire

Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.

Mains

Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Yeux

Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux

Peau

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.



Référence 25006692-2 Page 3 de 7



Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide.

**Point d'éclair**Le produit n'entretient pas une combustion.]

CouleurIncolore.Volatilité17.6% (v/v)

Solubilité Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

## Section 10. Stabilité et réactivité

StabilitéLe produit est stable.Conditions à éviterAucune donnée spécifique.Matières à éviterAucune donnée spécifique.

Risque de réactions dangereuses

Conditions de réactivité

vans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Ininflammable en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières

combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

Non explosif en présence des matières ou conditions suivantes : flammes nues, étincelles et décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices, les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, les alcalins et l'humidité.

# Section 11. Information toxicologique

# Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Diéthanolamine	DL50 Cutané	Lapin	7640 uL/kg	-
	DL50 Intra-	Rat	1500 mg/kg	-
	musculaire			
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	120 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	778 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	620 uL/kg	-
	DL50 Sub-cutané	Rat	2200 mg/kg	-

Conclusion/Résumé Non disponible.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient ACGIH CIRC EPA NIOSH NTP OSHA Diéthanolamine A3 3 - - - - - - -

**Produits synergiques** Non disponible.

# Section 12. Information sur l'écologie

**Effets sur l'environnement** Aucun effet important ou danger critique connu.

### Écotovicitó on miliou aquatique

<u>Écotoxicité en milieu aquatique</u>				
Nom du produit ou de l'ingrédient	Test	Résultat	Espèces	Exposition
<b>D</b> iéthanolamine	-	Aiguë CE50 72.92 à 86.04 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	Aiguë CE50 72.92 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia - Neonate - <24 heures	48 heures
	-	- Cyprinodon variegatus - Juven (Fledgling, Hatchlir Weanling) - 8 à 15	Sheepshead minnow	96 heures
	-	Aiguë CL50 4710000 à 4980000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas - 31 jours - 19.9 mm - 0.12 q	96 heures
	-	Aiguë CL50 1550000 à 1990000 ug/L Eau	Poisson - Fathead minnow -	96 heures



Référence Page 4 de 7

25006692-2 Date de validation 20 Mai 2011



	douce	Pimephales			
		promelas - Juvenile			
		(Fledgling, Hatchling,			
		Weanling) - 30 à 35			
		jours - 14.9 mm -			
	A: " CI 50 4 / 00000	76.8 mg	0.6.1		
-	Aiguë CL50 1480000	Poisson - Fathead	96 heures		
	à 1630000 ug/L Eau	minnow -			
	douce	Pimephales			
		promelas - FRY - 10 à 15 jours - 9.5 mm -			
		13 Jours - 9.3 mm -			
_	Aiguë CL50 1400000	Poisson - Western	96 heures		
	ug/L Eau douce	mosquitofish -	30 ficules		
	ug, 2 200 0000	Gambusia affinis -			
		Adult			
-	Aiguë CL50 1370000	Poisson - Fathead	96 heures		
	à 1580000 ug/L Eau	minnow -			
	douce	Pimephales			
		promelas - Sub-adult			
		- 65 à 94 jours - 28			
		mm - 391 mg			
-	Aiguë CL50 >100000	Poisson - Fathead	96 heures		
	ug/L Eau douce	minnow -			
		Pimephales			
		promelas - Juvenile			
		(Fledgling, Hatchling, Weanling) - 0.2 à 0.5			
		g			
-	Aiguë CL50 100000	Poisson - Fathead	96 heures		
	ug/L Eau douce	minnow -			
	J	Pimephales			
		promelas - Juvenile			
		Fledgling, Hatchling,			
		Weanling) - 0.2 à 0.5			
		g			
-	Aiguë CL50 55000 à	Daphnie - Water flea	48 heures		
	68000 ug/L Eau	- Daphnia magna -			
	douce	<=24 heures	40 hauraa		
<del>-</del>	Aiguë CL50 31000 à	Daphnie - Water flea	48 heures		
	36200 ug/L Eau douce	- Ceriodaphnia dubia - Neonate			
_	Aiguë CL50 30400 à	Daphnie - Water flea	48 heures		
	47800 ug/L Eau	- Ceriodaphnia dubia	40 ficules		
	douce	- Neonate			
-	Aiguë CL50 30100 à	Daphnie - Water flea	48 heures		
	39100 ug/L Eau	- Ceriodaphnia dubia			
	douce	- Neonate			
-	Aiguë CL50 28800 à	Daphnie - Water flea	48 heures		
	34600 ug/L Eau	- Ceriodaphnia dubia			
	douce	- Neonate			
-	Aiguë CL50 2640	Daphnie - Water flea	48 heures		
	ug/L Eau douce	- Daphnia pulex	401		
-	Aiguë CL50 2150	Daphnie - Water flea	48 heures		
	ug/L Eau douce Chronique NOEC 540	- Daphnia pulex	96 heures		
-	ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow	30 fieures		
	ppin Lad de mei	- Cyprinodon			
		variegatus - Juvenile			
		(Fledgling, Hatchling,			
		Weanling) - 8 à 15			
		mm			
-	Chronique NOEC	Daphnie - Water flea	48 heures		
	<24000 ug/L Eau	- Daphnia magna -			
	douce	<=24 heures			
Non disponible.					
Non disponible.					
·					
Non disponible.					
Aucun effet important ou danger critiq	ue connu.				



Conclusion/Résumé

Effets nocifs divers

octanol/eau

Coefficient de partage n-

Facteur de bioconcentration

Référence 25006692-2 Page 5 de 7

# Section 13. Considérations lors de l'élimination

### Élimination des déchets

Mest important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Des quantités importantes de résidus de déchets ne doivent pas être éliminées par un système d'évacuation séparatif, mais traitées dans une usine appropriée de traitement des effluents. Éliminer le surplus et les produits non recyclobles par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Classification RCRA

Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

## Section 14. Information relative au transport

### Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated		-	-		-
Classe IATA	Not regulated		-	-		-

# Section 15. Information réglementaire

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

SIMDUT (Canada)

Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).

Listes canadiennes

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun

des composants n'est répertorié.

ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.

INRP canadien: Les composants suivants sont répertoriés: Diéthanolamine Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié. Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

# Réglementations Internationales

Listes internationales

Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

**Inventaire du Japon**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus. **Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC): Tous les composants sont répertoriés ou exclus

Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques Mon inscrit



Référence 25006692-2 Page 6 de 7

Date de validation 20 Mai 2011



Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention

sur les armes chimiques

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit

Non inscrit

# Section 16. Renseignements supplémentaires

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.



Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

**Historique** 

Date d'impression 20 Mai 2011 Date de publication précédente 06 Octobre 2009

Date d'édition 20 Mai 2011 Version

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



25006692-2

Référence